

Comme nous l'avions évoqué il y a quelques temps, les équipes de Secoia communiquent désormais trimestriellement sur les différents taux financiers utilisés pour les évaluations des passifs sociaux en IAS19 et plus généralement en protection sociale prise au sens large. Le document qui suit vous informe en reprenant l'évolution des taux en question sur la période récente.

A fin juin, il convient de noter que la politique monétaire, très volontariste, de la Banque Centrale Européenne a encore contribué à faire très sensiblement baisser ces taux avec comme conséquence des impacts financiers susceptibles d'être significatifs pour les entreprises.

Bien entendu, toutes nos équipes se tiennent à votre disposition pour réaliser les simulations actuarielles que vous jugeriez nécessaires.

1 TAUX D'ACTUALISATION AU 30/06/2016

Pour mémoire, la norme IAS19 définit le taux d'actualisation «*par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'État. La monnaie et la durée des obligations d'entreprises ou des obligations d'État doivent être cohérentes avec la monnaie et la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi*».

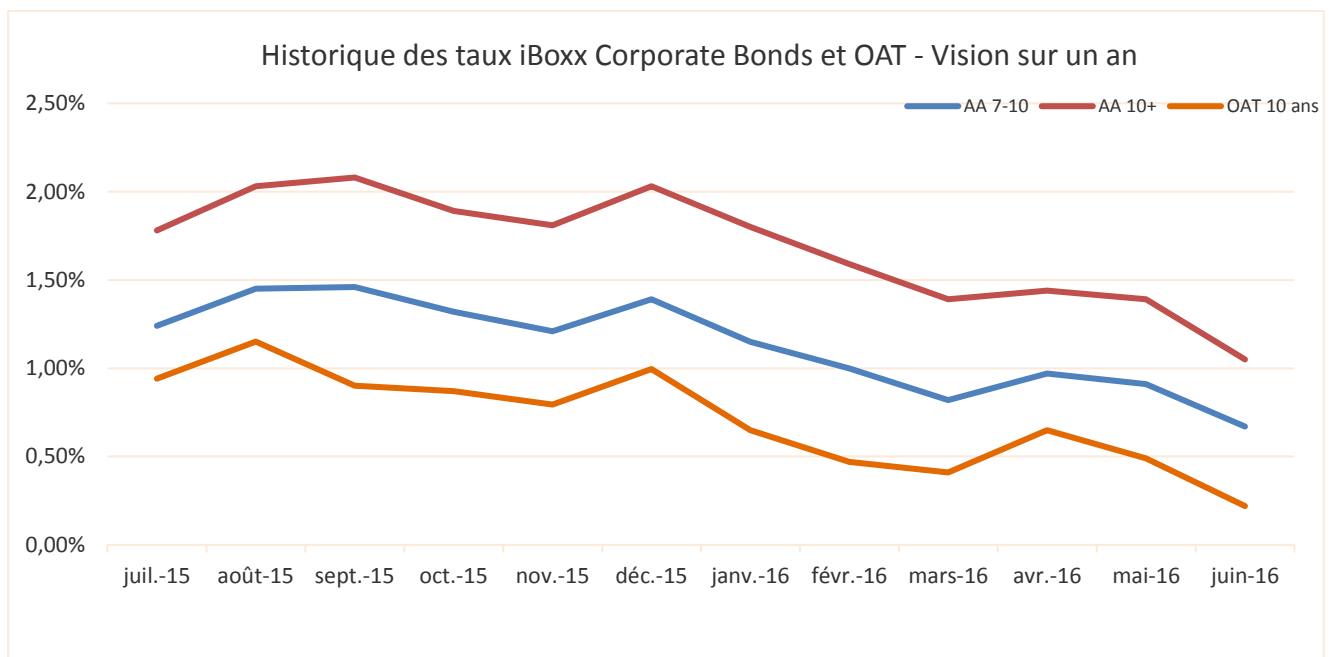
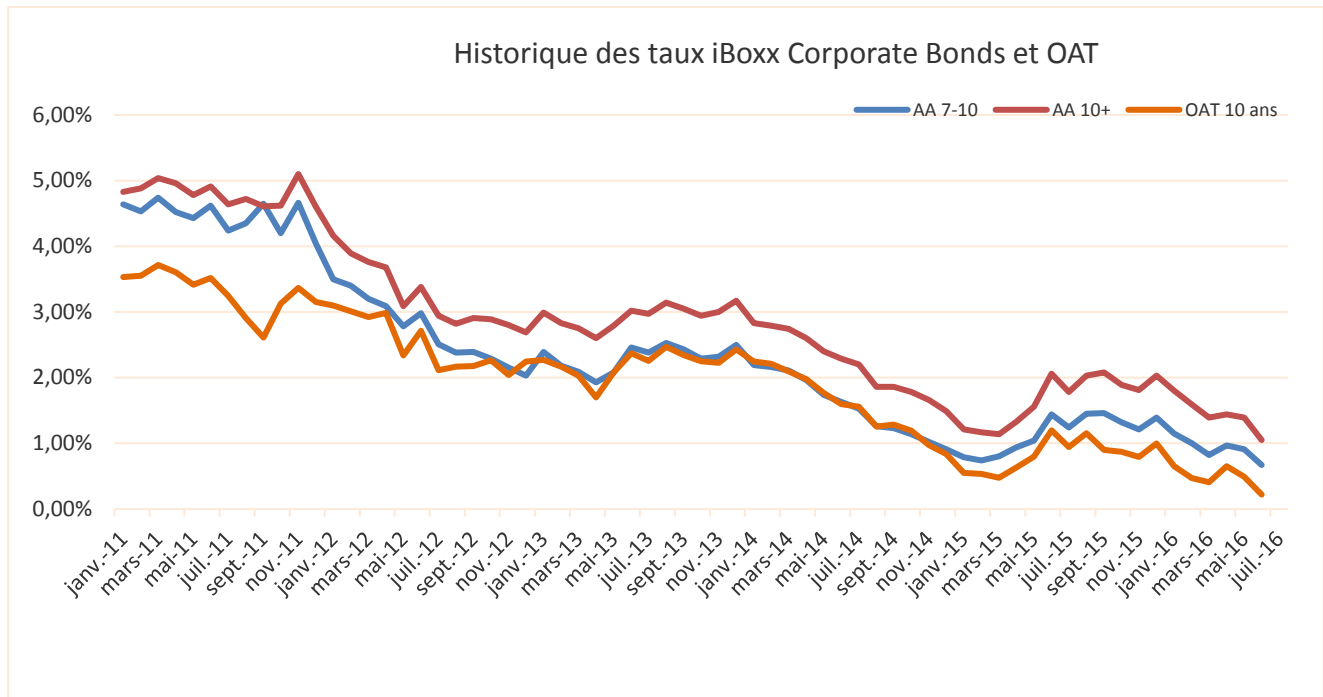
A ce titre, une position de place¹ consiste à retenir le taux iBoxx Corporate Bonds AA dont la maturité est alignée sur la durée de l'engagement considéré.

	Duration 7-10 ans	Duration >10 ans
Taux iBoxx Corporate Bonds AA au 30/06/2016	0,67%	1,05%
Rappel : taux définitifs au 31/03/2016	0,82%	1,39%
Rappel : taux définitifs au 31/12/2015	1,39%	2,03%
Rappel : taux définitifs au 30/06/2015	1,44%	2,06%

A noter qu'au premier ordre, l'impact de la variation du taux iBoxx sur les évaluations «Indemnités de Fin de Carrière» (généralement de durée supérieure à 10 ans) sera d'environ +10%. Pour les médailles du travail (généralement de durée inférieure à 10 ans) l'impact sera plus modéré de l'ordre de +7%.

Le graphique de la page suivante reprend l'historique des taux iBoxx Corporate Bonds recensés au cours des 5 dernières années, ainsi que le taux d'emprunt d'Etat Français à 10 ans sur la même période (OAT 10 ans).

¹ Lors de l'évaluation de sa dette actuarielle, votre société peut bien entendu opter pour un taux distinct de celui que nous proposons notamment pour prendre en compte les éventuelles spécificités du plan considéré, ou la communication d'un taux imposé par le groupe auquel elle appartient.



L'analyse de l'historique des taux iBoxx Corporate Bonds fait apparaître un spread de taux relativement stable entre les deux références affichées (7-10 et 10+), de l'ordre de 0,60% au cours des 12 derniers mois.

La référence OAT 10 ans apparaît ici à titre indicatif, son niveau était assez proche de celui des iBoxx Corporate Bonds AA 7-10 jusqu'au début de l'année 2015. Un différentiel plus important s'est installé par la suite.

2 TAUX TECHNIQUES ASSURANCIELS

Le **TME** correspond au **Taux Moyen** de rendement des emprunts d'État et des obligations assimilables du Trésor (OAT) émises par l'État français, à taux fixe, et d'une durée supérieure à 7 ans. Il est calculé en effectuant la moyenne arithmétique des THE publiés chaque semaine au cours du mois correspondant, le THE étant la moyenne hebdomadaire des rendements des emprunts d'Etat de cette catégorie.

Cet indice qui est publié chaque mois par la Caisse des Dépôts et Consignations sert notamment de référence réglementaire aux banques et aux assurances pour déterminer le niveau des taux d'intérêts fixes. Il est donc utilisé de manière réglementaire pour définir les taux d'escompte financier maximum utilisables lors du calcul de provisions mathématiques des engagements de retraite ou de Prévoyance par exemple.

La valeur du TME à fin juin 2016 s'élève à **0,45%**, en diminution de **0,52%** par rapport au taux observé à la fin du mois de décembre 2015. L'ensemble des taux maximum réglementaires calculés en référence au TME apparaissent dans le tableau suivant.

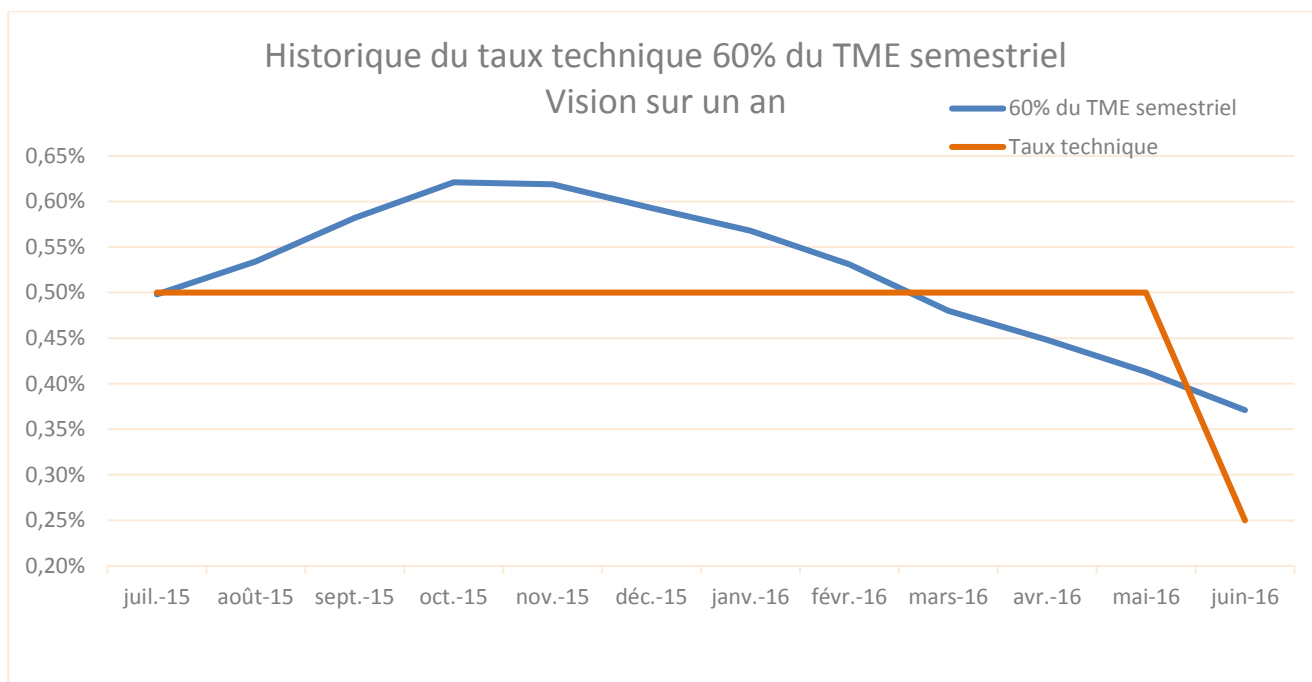
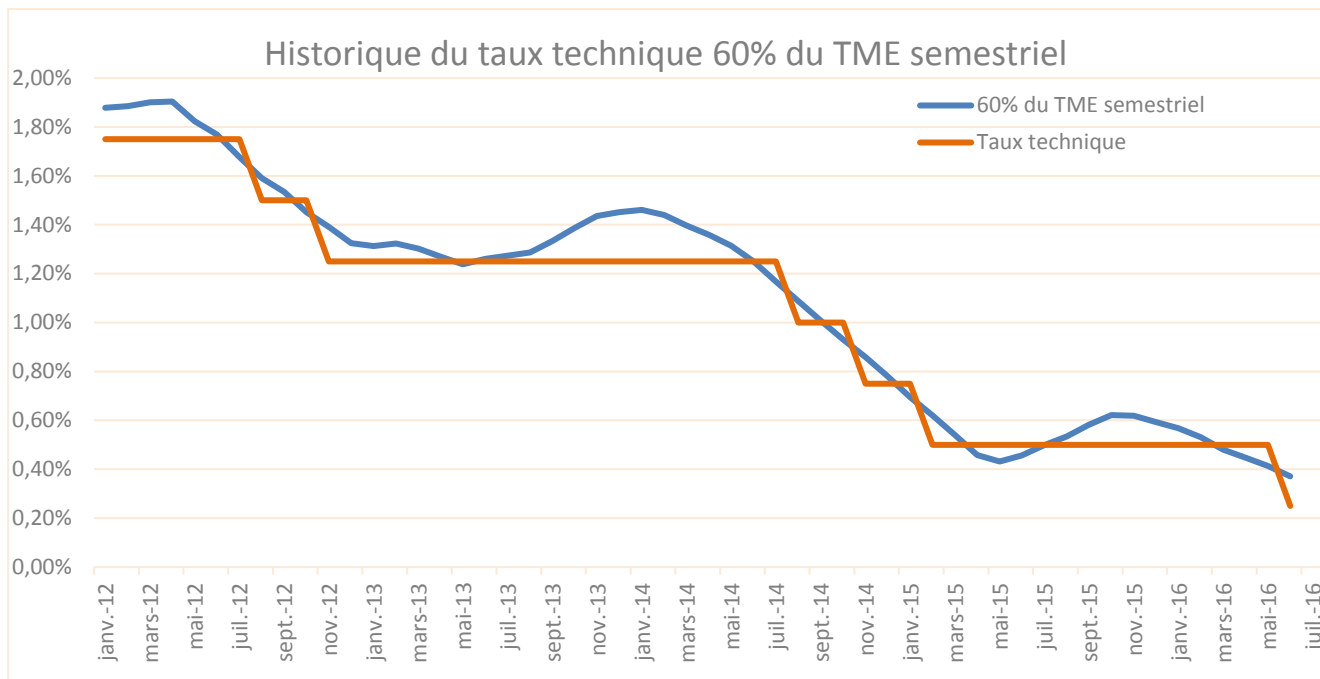
Référence	Juin 2016	Décembre 2015
Taux fin de mois	0,45%	0,97%
Moyenne base semestrielle	0,60%	0,99%
Moyenne base 24 mois	0,91%	1,28%
Moyenne base 36 mois	1,36%	1,61%

Secteur	Durée	Référence	Taux maximum légal à fin juin 2016	Taux maximum légal à fin décembre 2015
Assurance vie	< = 8 ans	75% du TME semestriel	0,50%	0,50%
	> 8 ans	60% du TME semestriel	0,25%	0,50%
Assurance non vie < 8 ans Incapacité / Invalidité		75% du TME 24 mois	0,68%	0,96%
Branche 26	< = 8 ans	75% du TME 36 mois	1,00%	1,25%
	> 8 ans	60% du TME 36 mois	0,75%	1,00%

Focus sur le taux technique 60% du TME semestriel

Le taux technique maximum que les assureurs peuvent utiliser pour les contrats d'assurance sur la vie est réglementé par l'article L310-1 du Code des Assurances. Ainsi, dans le cadre de la gestion des rentes viagères, le taux technique maximum légal est calculé sur la base de 60% du TME semestriel. Il ne peut évoluer que par paliers de 0,25% en fonction des variations observées d'un mois à l'autre. Lorsqu'un nouveau taux technique maximum est en vigueur, les assureurs disposent d'un délai de 3 mois pour appliquer la nouvelle référence.

Le graphique suivant reprend l'historique des taux techniques d'assurance vie en vigueur au cours des 4 dernières années.



Au 1^{er} juillet 2016, le taux technique maximum applicable en assurance vie est désormais de **0,25%** (versus 0,50% à fin mai 2016).

Comme indiqué précédemment, les compagnies d'assurance disposent d'un délai de 3 mois pour appliquer ce nouveau taux maximum légal, lequel devrait avoir un impact à la hausse de l'ordre de 3,5% à 4% sur les engagements de retraite à prestations définies.

Seuil de passage à un taux technique de 0,50% à 3 mois : le niveau du taux technique maximum applicable pourrait remonter à 0,50% si le niveau moyen des TME au cours des 3 prochains mois passe au-dessus de 1,51%.

N'hésitez pas à contacter les actuaires de Secoia pour toute information complémentaire ou pour faire réaliser un chiffrage précis de l'impact de cette baisse des taux sur vos engagements.